



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /  
Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)**

|  |   |
|--|---|
| Intitulé du projet: <i>Appui au Secrétariat du Comité Conjoint de Pilotage du PBF au Niger</i>   | Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU :<br><b>PNUD</b>   |
| Personne à contacter concernant le projet: <b>Ms Martine Thérér, Représentante Adjoint/Programme PNUD</b><br>Adresse: <b>Maison des Nations Unies, Niamey, Niger</b><br>Téléphone: <b>+ 227- 20 73 13 01</b><br>E-mail: <b><a href="mailto:martine.therer@undp.org">martine.therer@undp.org</a></b>  | Partenaire National :<br><b>La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix</b>   |
| Site du projet:  | Niamey, Niger   |
| Descriptif du projet:<br>Le projet vise à mettre en place et appuyer le dispositif institutionnel et de gouvernance du Fonds de Consolidation de la Paix (Comité Conjoint de Pilotage et son secrétariat, Comité Technique Consultatif, et l'UNCT) à travers le renforcement de leurs capacités en vue de l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix au Niger.  | Fonds pour la consolidation de la paix : <b>\$610.863</b><br>Apport gouvernemental : (locaux)<br>Autre : Appui technique (BCR, PNUD)<br>Coût total du projet : <b>\$610.863</b> |
|  | Date de démarrage du projet proposée: <b>02/2015</b><br>Date d'achèvement du projet proposée :<br><b>1/2016</b><br>Durée totale (en mois): <b>12 mois</b>                       |
| « Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : <u>2</u><br><i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i><br><i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i><br><i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i><br><i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i> |   |
| Résultats du projet :<br><b>Un Secrétariat est mis en place en vue de renforcer les capacités du Comité de Pilotage, du Comité Technique Consultatif) et de l'Equipe Pays pour le développement, la mise en œuvre optimale et le suivi et évaluation du Plan Prioritaire de consolidation de la paix au Niger</b>  |   |
| Domaine de résultat du Fonds <sup>2</sup> résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul) :<br><b>(RC)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).</b>   |   |

<sup>1</sup> PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

<sup>2</sup> Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. *Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :*

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;

(1.4) Dialogue politique;

2. *Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :*

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. *Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :*

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

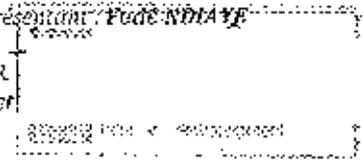
4) *(Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).*

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

**(Pour les projets financés par l'IRF)**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU</b></p> <p><i>Nom du Représentant : Fodé NDIAYE</i><br/><i>Signature</i><br/><i>Nom de l'Agence : PNUD</i><br/><i>Date et cachet</i><br/><i>(En général Représentant Spécial du Secrétaire-Général dans le cas des missions et Coordonnateur Résident dans les autres cas. S'il s'agit d'un projet en collaboration, tous les responsables des entités et agences de l'ONU bénéficiaires des fonds doivent signer.)</i></p> | <p><b>Représentant des autorités nationales</b></p> <p><i>Nom du Représentant du gouvernement partenaire : Colonel Mahamodou Abou Tarka</i><br/><i>Signature</i><br/><i>Titre</i><br/><i>Date et cachet</i></p> |
| <p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p><i>Nom du Représentant</i><br/><i>Signature</i><br/><i>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</i><br/><i>Date et cachet</i></p>   | <p><b>Coordonnateur Résident (CR)</b></p> <p><i>Nom du Représentant : Fodé NDIAYE</i><br/><i>Signature</i><br/><i>Bureau du CR</i><br/><i>Date et cachet</i></p>  |

**(Pour les projets financés par l'IRF)**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU</b></p> <p><i>Nom du Représentant: <b>Fodé NDIAYE</b></i><br/><i>Signature</i><br/><i>Nom de l'Agence: <b>PNUP</b></i><br/><i>Date et cachet</i><br/><i>(En général Représentant Spécial du Secrétaire-Général dans le cas des missions et Coordonnateur Résident dans les autres cas. S'il s'agit d'un projet en collaboration, tous les responsables des entités et agences de l'ONU bénéficiaires des fonds doivent signer.)</i></p> | <p><b>Représentant des autorités nationales</b></p> <p><i>Nom du Représentant du gouvernement porteur: <b>Colonel Mahamadou Abou Tarka</b></i><br/><i>Signature</i><br/><i>Titre:</i><br/><i>Date et cachet</i></p>  |
| <p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p><i>Nom du Représentant: <b>Fodé NDIAYE</b></i><br/><i>Signature</i><br/><i>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</i><br/><i>Date et cachet</i></p>   | <p><b>Coordonnateur Résident (CR)</b></p> <p><i>Nom du Représentant: <b>Fodé NDIAYE</b></i><br/><i>Signature</i><br/><i>Bureau du CR</i><br/><i>Date et cachet</i></p>   |

## **Table des matières :**

### **I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds**

- a) Contexte relatif à la consolidation de la paix au Niger
- b) Etat des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler
- c) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

### **II. Objectif du Secrétariat du Comité Conjoint de Pilotage et mise en œuvre proposée**

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacités financières du PNUD et de la HACP

### **III. Gestion et coordination**

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

**Annexe A :** Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

**Annexe B :** Cadre de résultats du projet PRF

**Annexe C :** Termes de référence

## **I. Contexte relatif à la consolidation de la paix au Niger et justification du financement par le fonds**

### **a. Contexte relatif à la consolidation de la paix au Niger**

Depuis son indépendance en 1960, le Niger a connu des périodes d'instabilité, caractérisées par une répétition de coups d'État militaires (4) et de rébellions touarègue et Toubou dans le nord du pays. L'instabilité politique à laquelle s'ajoutent les caractéristiques géographiques difficiles du pays (les deux-tiers du territoire du Niger sont constitués de zones désertiques ou semi-désertiques) a entravé son développement, avec pour conséquence des indicateurs de développement très faibles. Le Niger est classé 187<sup>ème</sup>/187 pays selon le rapport sur le développement humain du PNUD en 2014.

Cependant, le pays a emprunté une nouvelle voie positive vers la démocratie après les élections présidentielles et législatives libres et transparentes qui ont eu lieu en 2010-2011. Le Président Mahamadou Issoufou et son gouvernement ont fait de la paix et du développement, une priorité dans leur agenda politique. En outre, au cours des dernières années, le pays a enregistré des tendances positives en matière de bonne gouvernance inclusive, passant du statut de pays autoritaire à celui de régime hybride selon le dernier classement de l'indice de transparence et d'équité, parmi lesquelles l'adoption d'une loi allouant 15% des revenus aux communautés locales où les industries extractives opèrent. En 2013, la lutte contre la corruption au Niger a connu une amélioration, le pays ayant été classé au 106<sup>ème</sup> rang sur 177. De même, le taux de croissance du Niger demeure positif (+4,1%) malgré un repli par rapport à 2012 (+11,1%).

En dépit de ces efforts, le Niger est confronté à un certain nombre de menaces internes et externes en raison de la grande instabilité qui prévaut dans la région du Sahel, en particulier en provenance de certains pays limitrophes (Mali, Libye et Nigéria). Le gouvernement est sous forte pression pour contrer le risque d'une contagion possible des groupes terroristes et d'islamistes religieux violents et des organisations affiliées, alors même qu'il gère les conséquences de la guerre en Libye qui a occasionné le retour de quelque 260 000 migrants en quête de réintégration socio-économique rapide et de 50 000 réfugiés maliens et 97 000 personnes fuyant le Nigéria selon le Gouvernement en décembre 2014.

Conscient des réalités et des défis que doit affronter le pays, le Gouvernement Nigérien a lancé en 2012 la *Stratégie pour le Développement et la Sécurité dans les Zones Sahélo sahariennes du Niger* (SDS) qui s'inscrit dans le cadre du Plan de développement économique et social (PDES) 2012-2015. La SDS identifie les cinq axes prioritaires suivants : i) le renforcement de la sécurité des personnes et des biens ; ii) l'accès des populations aux opportunités économiques ; iii) l'accès des populations aux services de base ; iv) le renforcement de la gouvernance locale ; v) l'insertion socio-économique des rapatriés forcés de Libye, de Côte d'Ivoire, du Nigéria et d'Algérie. Des efforts particuliers sont consentis visant l'autonomisation des femmes et la question de la jeunesse qui sont des axes transversaux. De plus, il convient de mentionner les efforts des différents gouvernements nigériens pour mettre en place les institutions aux fins d'appuyer ses efforts de paix. Ainsi, le *Haut-Commissariat à la Restauration de la Paix* qui a été créé en 1994 pour formaliser les accords de paix mettant fin aux rébellions touarègues et Toubou,

s'est adapté aux menaces actuelles et est devenu *La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix* (HACP) en 2011.

**b. Etat des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :**

Les principales initiatives de consolidation de la paix au Niger sont résumées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1- Etat des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler**

| Résultat ou thématique visé  | Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement) | Projets majeurs  | Durée des projets                               | Budget en dollars US | Description des déficits majeurs à combler - liés au programme ou au financement  |
|--|---|--|---|----------------------|---|
| Soutien à la consolidation de la paix par la mise en œuvre d'interventions catalytiques et synergiques pour répondre aux besoins des communautés | IRF   | Jeunes, Paix et Développement (JPAD)   | 18 mois   | \$ 2.999.650         | Le programme est en cours d'achèvement sous modalité d'extension sans coût  |
| Restauration de la Paix  | 1) Gouvernement du Niger (HACP)                                   | 1) Interventions ciblées (HIMO, AGR, Dialogue Intercommunautaire)  | 1) Continue (Institution avec mandat permanent) |                      | Les déficits majeurs ont été relevés dans l'analyse des conflits et les gaps de financement seront précisés avec la tenue de l'atelier de priorisation des interventions en janvier 2015 avec l'appui du secrétariat, objet du présent projet |
|  | 2) Union Européenne   | 2) Instrument de Stabilité à court terme (IS)  | 2) 18 mois                                      | 2) 2.934.636 Euros   |   |
|  | 3) PNUD   | 3) Contribution à la consolidation de la paix dans le nord du Niger dont l'objectif est la sécurisation des régions nord | 3) 18 mois                                      | 3) 381.500 Euros     |   |

|                        |  |            |                    |  |
|------------------------|--|------------|--------------------|--|
| 4) Royaume du Danemark | 4) Contribution à la consolidation de la paix dans le nord du Niger dont l'objectif est la sécurisation des régions nord | 4) 18 mois | 4) 1.300.000 Euros |  |
|------------------------|--|------------|--------------------|--|

Les ressources du Danemark et de l'UE du projet « Consolidation de la paix dans la région Nord » ont été gérées par le PNUD.

Il convient de retenir que la HACP est l'institution unique en charge de la mise en œuvre des programmes visant à promouvoir le dialogue et la cohésion sociale entre les différentes communautés grâce à la médiation, la mise en œuvre des accords de la paix et des activités génératrices de revenus dans 63 communes ciblées sur l'étendue du territoire.

A la date du 9 Septembre 2013, le Gouvernement du Niger, via le Ministère des Affaires Etrangères et de la HACP, a fait une demande au Secrétaire Général des Nations Unies par le biais du Coordonnateur Résident et l'Equipe Pays pour être déclaré éligible à recevoir les Fonds pour le Relèvement et la Consolidation de la Paix (PRF) du PBF. Le SG a déclaré le Niger éligible le 6 décembre à recevoir ces fonds dans les domaines prioritaires suivants :

- 1) La revitalisation économique, une attention particulière étant accordée à la création d'emplois pour les jeunes à risque dans les régions qui sont sujettes à des conflits ;
- 2) le renforcement du secteur de la sécurité ;
- 3) la consolidation de la gouvernance inclusive, y compris au niveau local ;
- 4) la promotion de la citoyenneté et des droits de l'homme ; et
- 5) l'appui au dialogue politique.

#### *c. Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)*

Dans le cadre de la modalité *Peacebuilding and Recovery Facility (PRF)*, la mise en place d'un certain nombre de mécanismes de gouvernance et de suivi est requise. Le présent projet vise à faciliter la mise en place de ces mécanismes qui appuieront le SNU et le Gouvernement du Niger (GdN) à atteindre les étapes prévus pour accéder aux ressources PBF.

Plus particulièrement, il s'agit d'abord de formuler le Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix, sous la supervision du Comité de Pilotage Conjoint ; ce qui requiert la mise en place d'un *Secrétariat du Comité Conjoint de Pilotage* doté d'un personnel de très haut niveau ayant une expertise confirmée. La mise en place du Secrétariat constitue un défi urgent à relever afin d'atteindre rapidement l'opérationnalisation effective du Comité de Pilotage, l'amélioration de la visibilité du programme et la tenue régulière du système de suivi et d'évaluation d'impact du programme. Un accent particulier dans un premier temps sera mis sur la préparation du Plan Prioritaire devant être soumis au Comité de Pilotage. Ensuite, suivra la mise en place d'un système de suivi évaluation de qualité de l'ensemble des projets développés dans le cadre du Plan Prioritaire.

Globalement, le Secrétariat sera en charge du renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles du Comité Conjoint de Pilotage et de l'Equipe Pays, de la Partie Nationale, des acteurs et partenaires intervenant dans la mise en œuvre du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix.

## **II. Objectif du Secrétariat du Comité Conjoint de Pilotage et mise en œuvre proposée**

### **a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement**

La finalité de ce projet est la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation *de manière stratégique et efficace, sous le leadership du Comité de Pilotage, du Plan Prioritaire*. Ce projet devra aussi favoriser l'émergence d'un plan prioritaire qui prend en compte l'intégration transversale de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes à travers toutes les activités entreprises, y compris dans la prévention et gestion des conflits, et la consolidation de la paix conformément aux résolutions du conseil de sécurité 1325 et connexes. En effet, les femmes et les jeunes filles au Niger souffrent de discriminations multiples, en termes de statut juridique, d'accès à l'éducation, au marché du travail et aux postes de décisions, et de violences basées sur le genre qu'un processus de consolidation de la paix inclusif et durable ne pourra ignorer. De même dans la mise en place du secrétariat, les candidatures féminines seront fortement encouragées conformément, du reste, à la politique du PNJD en matière de gestion des ressources humaines.

#### **• En vue d'obtenir ce résultat, les produits ci-dessous sont attendus :**

Le présent projet propose de mettre en place un Secrétariat, en charge de renforcer les capacités du Comité de Pilotage, du Comité Technique Consultatif (termes de référence ci-joints) et de l'Equipe Pays pour le développement et la mise en œuvre optimale du Plan Prioritaire de consolidation de la paix au Niger. Le projet cible deux (2) produits :

#### **1. Un Secrétariat du Comité Conjoint de Pilotage est mis en place et opérationnel.**

Suite à la création du Comité de Pilotage pour les projets PBF, le présent projet permettra la mise en place de son Secrétariat et la mobilisation des ressources permettant d'assurer pleinement ses fonctions. Le Secrétariat viendra en appui à la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix et aux agences du SNU pour la formulation et la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la paix et de ses programmes/projets approuvés, à travers la formation, l'appui conseil, la mise en relation et les échanges Sud-Sud. Le Secrétariat est composé d'un/e Coordonnateur/trice National/e, un/e coordonnateur/trice adjoint/e, un/e expert/e international/e en suivi/évaluation, un/e assistant/e administratif/ve et un chauffeur.

#### **2. Le comité de pilotage a accès à l'expertise, aux moyens et aux informations de suivi de façon régulière afin de pouvoir être en mesure de prendre les décisions nécessaires pour atteindre les résultats attendus.**

Le Comité Conjoint de Pilotage est l'organe de gouvernance du mécanisme de financement PBF au Niger. Afin de jouer son rôle pleinement et de manière avisée, le Comité Conjoint de Pilotage aura accès à différentes expertises fournies par le Secrétariat et le Comité technique, et mettra en place des outils de gestion et de suivi du programme PBF au Niger.

- **En vue de réaliser ces produits, il est proposé de mener les activités suivantes:**

***Produit 1 : Mise en place du Secrétariat du Comité Conjoint de Pilotage***

- **Activité 1.1 :** Sélection et recrutement du personnel du Secrétariat du Comité de Pilotage avec la participation du PBSO. Il sera requis qu'au moins un membre du Secrétariat ait une expérience préalable dans le domaine de l'égalité entre les sexes.
- **Activité 1.2 :** Mise en place des capacités opérationnelles du Secrétariat du Comité de Pilotage par l'acquisition du matériel, de l'équipement et la prise en charge de ses frais de fonctionnement.
- **Activité 1.3 :** Renforcement des capacités à travers la formation, l'appui conseil, mise en relation et organisation de voyages d'échanges avec d'autres pays récipiendaires des fonds PBF de la région. Ces échanges sud-sud permettront aux membres du comité de pilotage d'échanger avec des pairs du Mali, du Tchad, et/ou de la Guinée sur les expériences et leçons apprises afin de permettre aux autorités nigériennes de bénéficier de l'expertise développée par leurs homologues dans la région. Cet échange d'expertise portera également sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le portefeuille PBF, en particulier avec le Mali et la Guinée.

***Produit 2 : le comité de pilotage a accès à l'expertise, aux moyens et aux informations de suivi de façon régulière afin de pouvoir être en mesure de prendre les décisions nécessaires pour atteindre les résultats attendus.***

- *Activité 2.1: Appui au fonctionnement du Comité de pilotage à travers l'organisation des réunions régulières du comité technique consultatif.*
- *Activité 2.2 : Production d'une cartographie des interventions de consolidation de la paix en cours dans le pays dont les PTF ainsi que les montants alloués afin d'identifier les gaps financiers les plus urgents.*
- *Activité 2.3 : Production d'une cartographie des capacités des entités onusiennes, en lien avec les critères de sélection, afin d'informer la prise de décision du Comité de Pilotage en matière de sélection des notes conceptuelles et des projets.*
- *Activité 2.4 : Conduite de consultations pour la formulation du plan prioritaire et du Cadre de suivi évaluation avec les partenaires nationaux (Gouvernement), Société Civile et PTF et réduction du Plan Prioritaire. La participation d'organisations de femmes et de jeunes sera une composante centrale des consultations avec la société civile.*
- *Activité 2.5 : Appui aux consultations et au processus de validation du Plan Prioritaire*
- *Activité 2.6 Appui à la formulation des projets inscrits au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix et à la sélection des projets. Ces projets atteindront l'objectif global du PBF d'allouer 15% de ses financements à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes.*
- *Activité 2.7 : Préparation de fiches techniques (vérifier que les critères de sélection sont remplis) pour le Comité de Pilotage par rapport aux projets à soumettre au PBF.*
- *Activité 2.8 : Réalisation de missions de suivi et évaluation conjointes avec les partenaires du Comité Technique Consultatif sur les sites des projets exécutés avec le PBF.*
- *Activité 2.9 : Compilation et vérification de la qualité et la cohérence des rapports narratifs et financiers (semestriels, annuels) fournis par les RUNO en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain en vue d'appuyer le Comité de Pilotage dans ses fonctions notamment de contrôle de la bonne gestion des fonds alloués et d'atteinte des résultats.*
- *Activité 2.10 : Facilitation des missions d'appui technique du PBSO pour l'élaboration*

*des documents de projet et du cadre de résultat conjoint de l'ensemble des programmes, ainsi que des missions techniques de suivi du portefeuille, dont les missions d'appui techniques de PBSO (élaboration de projets et cadre de résultats) ; formation (l'expérience a démontré l'importance de fournir un appui en formation sur les thèmes de consolidation de la paix, l'importance de la participation des femmes et de l'égalité entre les sexes pour la consolidation de la paix, de la théorie du changement, de la programmation catalytique pour la consolidation de la paix, du suivi-évaluation). Dans le cadre du PRF au Niger, il s'agira d'une formation de 2 jours sur ces domaines. Cette formation sera jumelée à un atelier de priorisation et de mise en place du cadre de suivi du Plan Prioritaire. Elle visera le staff technique du SNU, les partenaires nationaux et la société civile.*

b) Budget:

Tableau 2: Budget de l'activité du projet

| Résultat 1 : Un Secrétariat est mis en place en vue de renforcer les capacités du Comité de Pilotage, du Comité Technique Consultatif (termes de référence ci-joints) et de l'Equipe Pays pour le développement, la mise en œuvre optimale et le suivi et évaluation du Plan Prioritaire de consolidation de la paix au Niger |   |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
| Numéro du produit   | Nom des produits  | Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU | Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)   | Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)  |
| Produit 1.1.  | Mise en place du Secrétariat du Comité Conjoint de Pilotage | \$ 387 900   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel et autres employés- \$302.900</li> <li>• Fournitures, produits de base, matériels- \$ 40.000</li> <li>• Services contractuels- \$ 45.000</li> </ul> | <p><b>Personnel:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coordonnateur (12 mois) – LNO C</li> <li>✓ Coordonnateur adjoint (12 mois)</li> <li>✓ Expert Suivi-Evaluation (12 mois) – P3</li> <li>✓ Assistant administratif (12 mois) – G4</li> <li>✓ Chauffeur (12 mois) – G2</li> </ul> <p><b>Fournitures, Produits de vase, matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 4 ordinateurs et autres équipements</li> <li>✓ 5 Téléphones</li> <li>✓ 4 mobiliers de bureau</li> <li>✓ fournitures diverses</li> <li>✓ Fonctionnement</li> <li>✓ Autres</li> </ul> <p><b>Services contractuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Voyages d'études dans la sous-région</li> <li>✓ Formation sur la programmation</li> </ul> |

|                    |  |                  |  |  |
|--------------------|--|------------------|--|--|
| <b>Produit 1.2</b> | <b>Le comité de pilotage a accès aux informations de suivi de façon régulière afin de pouvoir être à mesure de prendre les décisions nécessaires pour atteindre les résultats attendus</b> | <b>\$183.000</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services contractuels- \$70.000</li> <li>• Frais généraux de fonctionnement - \$45.000</li> <li>• Frais de déplacement- \$58.000</li> <li>• Fournitures-\$10.000</li> </ul> | <u>Services contractuels</u><br>✓ 1 Atelier de priorisation<br>✓ 1 Atelier de validation<br>✓ Coûts formateurs, salles, etc...<br><u>Frais fonctionnement</u><br>✓ (eau, électricité, réfection et conformité avec évaluations sécuritaires MOSS)<br><u>Fournitures</u><br>✓ Bureautique |
| <b>TOTAL</b>       |  | <b>\$570.900</b> |  |  |

**Tableau 3: Budget par catégories de dépense de l'ONU**

|   | Rubriques  | Coûts |         | % |
|---|--|-------|---------|---|
|   |  | PCFA  | USD     |   |
|   | <b>Renforcement des capacités</b>  |       |         |   |
| 1 | <b>Personnel du Secrétariat</b>  |       |         |   |
|   | 1- Coordinateur (12 mois) - LNO C  |       | 52 000  |   |
|   | 2- Coordinateur adjoint (12 mois)  |       | 12 000  |   |
|   | 3- Expert Suivi-évaluation (12 mois) - P3  |       | 196 000 |   |
|   | 4- Assistant administratif (12 mois) - GS4   |       | 28 400  |   |
|   | 5- Chauffeur (12 mois) - GS2   |       | 14 500  |   |
| 2 | <b>Atelier de priorisation et de cadre de suivi-évaluation</b>   |       | 25 000  |   |
| 3 | <b>Atelier de validation du Plan prioritaire</b>   |       | 10 000  |   |
| 4 | <b>Formation sur la programmation de la paix</b>   |       | 45 000  |   |
| 5 | <b>Voyages et échanges dans la sous-région</b>   |       | 45 000  |   |
| 6 | <b>Equipement</b>  |       | 40 000  |   |
|   | 1 véhicule 4x4, 4 ordinateurs et autres équipements informatiques, 5 téléphones, 4 mobiliers de bureau, autres |       |         |   |
| 7 | <b>Fournitures diverses</b>  |       | 10 000  |   |
| 8 | <b>Fonctionnement</b>  |       | 45 000  |   |
|   | (eau, électricité, réfection et conformité avec évaluations sécuritaires MOSS)                                 |       |         |   |
| 9 | <b>Missions d'appui et de Suivi</b>  |       |         |   |
|   | Appui à la formulation et sélection des projets (PN/PBSO)  |       | 15 000  |   |
|   | Suivi/lancement des projets (CCP, Coord. Nat. UNCT)  |       | 10 000  |   |

|  | Rubriques   | Coûts | %              |
|--|---|-------|----------------|
|  | Mission d'Appui technique (développement projets et cadre de résultats) (PN/FBSO) |       | 23 000         |
|  | <b>Sous total</b>   |       | <b>570 900</b> |
|  | Frais d'administration (7%)   |       | 39 963         |
|  | <b>Total Apport PBF</b>   |       | <b>610 863</b> |
|  | Participation du Gouvernement Nigérien (locaux)                                   |       |                |
|  | <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>  |       | <b>610 863</b> |

\* Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories dépenses 1 à 7, ainsi que spécifié dans le Mémoire d'accord du PBF et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédures de l'entité en question.

### c) Capacités techniques et financières du PNUD et de la HACP

Le PNUD Niger emploie 153 personnes réparties comme suit : Service Contract 38, UN Volunteers 70 et UNDP Staff 45. Le PNUD dispose dans son organigramme d'une unité gouvernance, d'une unité crise et relèvement et d'une spécialiste genre qui permettent d'adresser de façon durable tous les leviers favorables à la prévention et gestion des conflits d'une part, de la construction, restauration et consolidation de la paix d'autre part.

Dans le cadre de ce projet, le PNUD est en partenariat avec la HACP qui dispose d'antennes régionales au niveau de sa zone de couverture. La HACP relève directement de la présidence de la République et constitue l'unique institution de la République pour la consolidation de la Paix.

Le tableau suivant donne un aperçu des ressources financières disponibles par partie prenante :

|  | PNUD Niger        | Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.) | Budget annuel ordinaire en dollars US | Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP) |
|--|-------------------|---|---------------------------------------|---|
| Année financière 2013                    | \$ 18.154.589     |   |                                       |   |
| Année financière 2014                    |                   |   |                                       |   |
|  | HACP              | Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.) | Budget annuel ordinaire en dollars US | Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP) |
| Année financière 2013 (Source, LoF 2013) | 786 784 976 F CFA | Gouvernement  |                                       |   |
| Année financière en cours                |                   |   |                                       |   |

### III. Gestion et Coordination

#### a) Gestion du projet:

Le présent projet sera placé sous la supervision du Coordonnateur Résident qui pourrait en confier la responsabilité opérationnelle et financière au RRA/P du PNUD. La mise en œuvre journalière du projet sera faite par le (la) Coordonnateur (rice) Nationale du Secrétariat du Comité de pilotage, secondé du Coordonnateur Adjoint représentant le Gouvernement au sein du Secrétariat. L'appui stratégique sera assuré par la Conseillère en Paix et Développement (PDA). Le (la) Coordonnateur (rice) National(e) sera responsable également de la gestion du personnel et des ressources du secrétariat.

Le suivi de l'avancement du projet sera assuré par le Comité de Pilotage qui recevra les rapports d'avancement pour appréciation. Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux différentes activités retenues. L'Expert international en Suivi Evaluation apportera l'appui technique à la planification à travers l'élaboration des plans de mise en œuvre. Il définira de concert avec les agences de mise en œuvre la méthodologie et les mécanismes de suivi et coordonnera la collecte, le traitement et l'analyse des informations et des indicateurs. Il appuiera la production des rapports trimestriels et un rapport annuel consolidé.

Le Secrétariat sera situé dans les locaux de la HACP ou prévus par celle-ci.

#### b) Gestion des risques

| Risques  | Probabilité (haute, moyenne, faible) | Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible) | Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)   |
|--|--------------------------------------|---|---|
| Retard dans le processus de recrutement ou d'acquisition du matériel retarde le démarrage des activités PBF au Niger         | Faible                               | Faible  | Le RUNO sélectionné fait appel à des procédures accélérées de recrutement et d'acquisition de l'équipement. |
| - Difficultés à identifier l'expertise adéquate  | Moyenne                              | Faible  | Appuyer les entités Onusiennes dans la préparation des rapports   |
| Difficultés à rassembler les membres du Comité de Pilotage selon le calendrier prévu   | Faible                               | Faible  |   |
| - La remise des rapports d'entités Onusiennes ne respecte pas l'échéancier PBSO  | Faible                               | Faible  |   |
| - Les entités Onusiennes ne fournissent pas les informations substantives nécessaires à la production de rapport de qualité. | Faible                               | Faible  |   |

### **c) Suivi et évaluation**

Étant donné la courte période du projet, le bureau du Coordonnateur Résident organisera une revue du projet afin d'en apprécier les résultats, la pertinence, l'efficacité et l'efficience. Les résultats de la revue seront partagés avec le Comité Conjoint de Pilotage et le PBSO. Une évaluation en profondeur du rôle du secrétariat sera effectuée à la fin du processus PRF et couvrira le projet d'appui à la mise en place du secrétariat et le projet d'appui du secrétariat (projet qui sera formulé au moment de la programmation des fonds PRF et qui couvrira les besoins du secrétariat sur une période plus longue).

Le Suivi du projet sera assuré par le Comité de Pilotage sur la base du Cadre de Résultat ci-inclus et du plan de travail qui sera préparé au lancement du projet.

En outre, la vérification de l'atteinte des objectifs se fera par rapport au Cadre de Résultats ci-dessous :

## Cadre des Résultats du projet :

Nom du pays : Niger

Dates du projet :

**Théorie de changement pour PIRF :** la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation *de manière stratégique*  
*Comité de Pilotage, du Plan Prioritaire*

|  |  |   |   |   |   |
|--|--|---|---|---|---|
| Description du résultat 1 :<br>(une phase de description du résultat)<br><br>Un Secrétariat est mis en place en vue de renforcer les capacités du Comité de Pilotage, du Comité Technique Consultatif (termes de référence ci-joints) et de l'Equipe Pays pour le développement, la mise en œuvre optimale et le suivi et évaluation du Plan Prioritaire de consolidation de la paix au Niger. |  | Indicateur de résultat 1 a:<br>Pourcentage de projets stratégiques approuvés pour la consolidation de la paix au Niger.<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 100%.   | Rapport atelier de priorisation des interventions stratégiques                                  | X |   |
|  |  | Indicateur de résultat 1 b:<br>Pourcentage de financement PBF alloué à la participation des femmes et à l'égalité entre les sexes dans le Plan prioritaire du Niger.<br><br>Niveau de référence : 0<br>Cible : 15%. | Plan prioritaire  |   | X |
|  |  | Indicateur de résultat 1 c:<br>Pourcentage de projets approuvés qui sont mis en œuvre de manière efficace et efficiente.  | Rapports des comités techniques<br><br>Rapports de suivi (PN/PBSO)<br><br>Rapport Evaluation du | X | X |

|   | Niveau de référence : 0<br>Cible : 100% | Indicateur de résultat 1.1.1<br>Nombre d'agents recrutés | Indicateur de résultat 1.1.2<br>Secrétariat fonctionnel dans un délai de 3 mois | Indicateur de résultat 1.2<br>Niveau de satisfaction<br>Cible : 100 % | Indicateur de résultat 1.2.1<br>Les ressources PJP sont approuvées selon le chronogramme (en annexe) | Indicateur de résultat 1.2.2<br>Taux de satisfaction par rapport à l'appui technique fourni aux Comités de Pilotage et aux entités Omniservices | Indicateur de résultat 1.2.3<br>Taux | Indicateur de résultat 1.3<br>Taux | Projet   |
|---|---|--|---|---|--|---|--------------------------------------|------------------------------------|----------|
| <p><b>Produit 1.1 : Un Secrétariat du Comité conjoint de Pilotage est mis en place et opérationnel</b></p>  |   | <p>X</p>   | <p>X</p>  |   |  |   |                                      |                                    |          |
| <p><b>Produit 1.2 : Le comité de pilotage a accès aux informations de suivi de façon régulière afin de pouvoir être à mesure de prendre les décisions nécessaires pour atteindre les résultats attendus</b></p> |   |  |   | <p>X</p>  | <p>X</p>   | <p>X</p>  | <p>X</p>                             | <p>X</p>                           | <p>X</p> |





## d) Dispositions administratives

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) des NU fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au PBF. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du **Mémoire d'accord signé** par chaque entité et par le MPTF.

### Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)<sup>3</sup> (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du PBF:

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les **instructions** du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du PBF.

### Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du PBF. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante: <http://www.un.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants:

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet ;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars) ;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le PBF, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril) ;
- Des rapports narratifs finaux, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du PBF ;
- Des états financiers finaux et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question ;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

### **Propriété du matériel, des fournitures et autres biens**

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du PBF sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

### **Information du public**

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du PBF sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

**Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)**



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX  
RÉSUMÉ DE PROJET**

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Numéro et intitulé du projet :</b>       |   |   |
| <b>Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :</b> | PNUD  |   |
| <b>Partenaire National :</b>                | HACP  |   |
| <b>Site :</b>                               | Niamey (Niger)  |   |
| <b>Budget approuvé du projet :</b>          | \$610.863   |   |
| <b>Durée du projet :</b>                    | <b>Date de démarrage prévue :</b><br>février 2015   | <b>Date d'achèvement prévue :</b><br>janvier 2016 |
| <b>Domaine de priorité du Fonds :</b>       | (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).   |   |
| <b>Résultats du projet :</b>                | Un Secrétariat est mis en place en vue de renforcer les capacités du Comité de Pilotage, du Comité Technique Consultatif (termes de référence ci-joints) et de l'Equipe Pays pour le développement, la mise en oeuvre optimale et le suivi et évaluation du Plan Prioritaire de consolidation de la paix au Niger   |   |
| <b>Activités principales du projet :</b>    | <p>Sélection et recrutement du personnel du Secrétariat du Comité de Pilotage avec la participation du PBSO.</p> <p>Mise en place des capacités opérationnelles du Secrétariat</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Appui au fonctionnement du Comité de pilotage</p> <p>Production d'une cartographie des interventions de consolidation de la paix</p> <p>Production d'une cartographie des capacités des entités onusiennes</p> <p>Conduite de consultations pour la formulation du plan prioritaire et du Cadre de suivi évaluation avec les partenaires nationaux (Gouvernement), Société Civile et PTF et rédaction du Plan Prioritaire.</p> <p>Facilitation des missions d'appui technique du PBSO</p> |   |

## TERMES DE REFERENCE

### I. Information sur le poste

**Titre du poste :** Coordonnateur/trice de la Cellule D'Appui au Comité de Pilotage des fonds PBF au Niger.

**Localisation du poste :** Haute Autorité à la Consolidation de la Paix au Niger

**Autorité de supervision :** Coordonnateur Résident ou personne déléguée

**Type de contrat :** NOC

### I. Contexte organisationnel

Afin de faire face aux multiples défis internes et menaces transfrontalières, le SNU a appuyé la demande du Gouvernement nigérien auprès du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) afin de soutenir leurs efforts en cours. Un premier appui a été fourni à travers le financement du projet « Jeunes, Paix et Développement à Tahoua » sous la modalité IRF (Modalité de Réponse Immédiate) qui s'élève à environ 3 millions de dollars. Ensuite, le Gouvernement du Niger avec l'appui du SNU, a soumis une demande d'éligibilité au PBF en Septembre 2013, afin d'accéder au Fonds de Relèvement et de Consolidation de la Paix. L'accès à ces fonds nécessite la mise en place d'une structure pour le développement d'un Plan Prioritaire de consolidation de la paix et des projets qui seront financés par le PBF, à savoir un Comité de Pilotage. Ce dernier sera appuyé par un Secrétariat, géré par un(e) Coordonnateur/trice National/c

### II. Rôle du/de la Coordonnateur (trice):

Placé/e sous la supervision du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies ou son délégué(e), le/la Coordonnateur/trice aura comme rôle principal d'appuyer les activités du Comité de Pilotage en étroite coordination avec la PDA.

Il/elle sera en charge des tâches suivantes:

- Préparer les réunions du CCP et les PV des réunions et assurer la communication avec toutes les parties prenantes ;
- Effectuer une cartographie des interventions de consolidation de la paix en cours dans le pays dont celles des PTF et les montants alloués afin d'identifier les gaps financiers les plus urgents ;
- Effectuer une cartographie des capacités des agences onusiennes, en lien avec les critères de sélection, afin d'informer la prise de décision du Comité de Pilotage en matière de sélection des notes conceptuelles et des projets ;
- Conduire des consultations pour la formulation et rédaction du plan prioritaire avec les partenaires nationales (Gouvernement), Société Civile et PTF ;

- Appuyer les consultations et le processus de validation du Plan Prioritaire ;
- Appuyer la formulation des projets inscrits au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix et à la sélection des agences d'exécution ;
- Préparer les fiches techniques (vérifier que les critères de sélections sont remplis) pour le Comité de Pilotage relativement aux projets à soumettre au PBF
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication en vue d'accroître la visibilité du programme;
- Élaboration d'un Plan de suivi-évaluation harmonisé et systématisé au niveau de tous les projets ;
- Réaliser des missions de suivi et évaluation conjointes avec les partenaires du Comité Technique Consultatif sur les sites des projets exécutés avec le PBF;
- Compiler et assurer la qualité et la cohérence des rapports narratifs et financiers (semestriels, annuels) fournies par les RUNO en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain en vue d'appuyer le Comité de Pilotage dans ses fonctions notamment de contrôle/suivi de la bonne gestion des fonds alloués et d'atteinte des résultats.
  - Faciliter les missions d'appui technique du PBSO pour l'élaboration des documents de projet et du cadre de résultat conjoint de l'ensemble des programmes, ainsi que des missions techniques de suivi du portefeuille, dont
    - a) Mission d'appui technique de PBSO (développement projet, cadre de résultats ; b) la formation ; c) appui à la formulation de projets
- Appuyer la conduite d'évaluation et finale sous la supervision du Comité de Pilotage, par a)
  - L'élaboration des TdR des évaluations et leur validation par le Comité de Pilotage
  - L'appui à l'identification, la sélection et le recrutement des consultants.
  - La facilitation du bon déroulement de l'évaluation
  - La facilitation de l'appropriation des conclusions de l'évaluation par le Comité de Pilotage

## **II. Profil recherché :**

- Formation supérieure (Bac+4 ans au minimum) dans l'une des filières suivantes : administration, droit, sciences politiques, gestion ou économie du développement, sciences sociales
- Expérience concrète d'au moins 10 ans de gestion de programme complexe dont au moins 5 dans des contextes de prévention de conflits et de consolidation de la paix
- Expérience avérée en gestion/ prévention des conflits ou sécurité et consolidation de la paix et/ou gouvernance/décentralisation/réforme institutionnelle
- Capacité confirmée de gestion d'équipe et de coordination à plusieurs niveaux
- Familiarité confirmée avec l'environnement d'intervention en faveur du renforcement des capacités et de la planification stratégique
- Excellente connaissance du contexte et de l'environnement sociopolitique national et sous-régional
- Capacités avérées d'analyse et de synthèse

- Excellentes capacités de communication, tant dans le cadre du travail d'équipe qu'avec les partenaires
- Expériences confirmée de travail en réseaux et avec plusieurs partenaires
- Parfaite maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Bonnes connaissances en informatique de bureau (Word, Excel, PowerPoint etc.) ;
- La connaissance de l'Organisation des Nations Unies et de ses pratiques de travail constituera un avantage, de même qu'une expérience préalable dans le domaine de l'égalité entre les sexes ;
- Expérience ou familiarité avec les interventions du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) serait un atout ;
- 
- Les Candidatures féminines sont vivement encouragées

|  |             |        |
|--|-------------|--------|
| Signatures- Certification de la Position |             |        |
| Signature du titulaire                   | Signature : | Date : |
| Superviseur Signature :                  | Date :      |        |